



Contrat d'utilisation des Sharks 2021

Yacht-Club Royal Saint-Laurent

1

Les membres et leurs invités qui utilisent les Sharks du Yacht-Club le font entièrement à leurs risques et périls. Ils doivent mettre en pratique de bonnes techniques de navigation et respecter les règles qui suivent:

Usage des Sharks du Yacht-Club

1. Vous devez signer ce **contrat d'utilisation Sharks 2021** et le remettre au bureau du club afin que votre nom soit inscrit au registre des capitaines de Sharks. Tous les accords antérieurs sont nuls.
2. Vous devez également obtenir votre certification de compétence et celle-ci doit être indiquée dans le registre des capitaines de Sharks. Veuillez communiquer avec Brian Wilkinson (514-996-5979) pour la certification.
3. Vous devez réserver un Shark avant de quitter le quai en vous inscrivant sur le site :
courtreserve.com
Toutes réservations doivent être complétée au plus tard 16:30 le jour d'avant.
4. Lors de votre inscription, vous recevrez un courriel confirmant l'heure et la date de votre réservation. Le bureau inscrira également votre nom dans le journal de bord Shark qui est utilisé par le personnel du club pour gérer toutes les demandes de réservation des Sharks.
5. Les Sharks étant sécurisés sur le quai, vous devez obtenir une clé pour déverrouiller le bateau que vous avez réservé et, à son retour, pour le resserrer en place. La clé est gérée par le bureau ou, s'il est fermé, par le bar. Si ces ressources ne sont pas disponibles et que vous n'avez pas pris les dispositions nécessaires pour obtenir la clé, le Shark ne peut pas être utilisé.
6. Vous devez signer le journal de bord Shark avant votre départ et à votre retour, identifiant toutes vos observations sur l'état et / ou les dommages causés au bateau avant et après votre utilisation. Le journal de bord est conservé au bureau ou au bar après la fermeture du bureau.
7. À votre retour, vous devez vous assurer que les voiles sont bien sèches et pliées correctement, que l'eau est époncée de la cale (éponge et seau dans chaque bateau) et que le Shark est prêt pour l'équipage suivant. **Tout équipement endommagé ou manquant doit être signalé et inscrit au journal de bord.** Veuillez laisser la clé au bureau ou au bar. Si aucun des deux n'est ouvert, veuillez déposer la clé dans la fente de courrier du bureau.
8. Les Sharks ne peuvent être gréés à leur quai que lorsque le vent souffle de l'ouest. Si le vent souffle de l'est, du sud ou du nord, le Shark doit être mené à la rame jusqu'au quai de service et y être gréé.
9. Cette année, les utilisateurs de Sharks pourront utiliser leur propre moteur hors-bord de 6 HP ou moins monté sur arbre long et muni d'une sauvegarde de gouvernail. Bien que l'exercice de pagayage puisse vous manquer, votre équipage appréciera l'aide d'un « muscle mécanique » si le vent tombe. La condition d'utilisation pendant les heures de clarté (entre aube et crépuscule) s'appliquera toujours. Sachez que si vous décidez de vous prévaloir de cette option, vous devrez obtenir et présenter votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) à chaque fois que vous sortez le bateau. Pour obtenir le CCEP, voir <https://cartebateau.com/>. Et bien que ce ne soit pas obligatoire, nous vous encourageons à obtenir votre licence VHF <https://www.cps-ecp.ca/fr/calendrier-des-cours/precisions-du-cours/?cps-%20courseid%20=%2088%20&%20cps-course=maritime%20radio> et emporter avec vous un VHF portable en cas d'urgence.

1

Contrat d'utilisation des Sharks 2021

Yacht-Club Royal Saint-Laurent

Sécurité sur l'eau

2

10. Vous devez surveiller des prévisions météorologiques. **Les Sharks ne sont PAS autorisés à quitter le quai lorsque la météo prévoit des tempêtes ou des vents de plus de 18 nœuds, ou si le drapeau rouge (code B) vole du mât du club sur la pelouse.**
11. Les Sharks étant dépourvus de feux de navigation, ils ne peuvent naviguer qu'entre l'aube et une heure et demie avant le crépuscule. Ceci est une exigence de Transports Canada.
12. **Un maximum de 4 personnes** est autorisé à bord des Sharks, y compris le skipper. **Les gilets de sauvetage doivent être portés en tout temps** lorsque vous êtes sur les Sharks. **Les enfants doivent avoir au moins 6 ans et porter un gilet de sauvetage approprié.** Le skipper doit vérifier que tout l'équipement de sécurité requis par Transports Canada se trouve à bord du bateau avant le départ. Une liste de cet équipement se trouve sur la cloison à l'intérieur de la cabine.
13. Un téléphone cellulaire doit être à bord pour appeler à l'aide. Si une assistance est requise, **le capitaine doit appeler la Garde côtière au 1-800-463-4393 ou *16.** Ces numéros sont également enregistrés sur la cloison de la cabine de chaque bateau. Si nécessaire, vous devez jeter l'ancre afin de gérer la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Déclaration de l'utilisateur

J'ai lu, compris et accepte par la présente d'être lié par ces conditions et veillerai à ce que tous les membres de mon équipage le soient également.

J'assume toute responsabilité vis-à-vis de mon équipe / de mes invités et de moi-même et dégage le club, ses dirigeants, ses employés et ses membres de toute responsabilité pouvant découler directement ou indirectement de mon / notre utilisation des Sharks du club.

De plus, je m'engage à indemniser le club pour toute réclamation qui pourrait découler de tout dommage causé au Shark pendant mon / notre utilisation.

Remarque: Les lundis et mercredi soirs, de la fin mai à la fin juillet, les Sharks sont utilisés dans le cadre du programme d'initiation à la navigation pour adultes; ils doivent être ramenés au quai, nettoyés et les voiles arrimées, au plus tard à 17 heures.

Nom du skipper et numéro de membre :

Numéro cellulaire :

Signature du skipper :

Date:
